

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 13 janvier 2025 à 19 h

ORDRE DU JOUR / AGENDA

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

10.02 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 13 janvier 2025.

That be adopted, as submitted, the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of January 13, 2025.

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2024 à 19 h soit approuvé, tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

That the minutes of the regular sitting of the council held on December 2, 2024, at 7 p.m. be approved, as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1247403001

Que le conseil d'arrondissement accepte, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), les services professionnels offerts par le Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition de nouvelles œuvres d'art publiques de la Collection municipale, et ce, pour une période de trois (3) ans se terminant le 16 septembre 2027.

That the Borough Council accept, in accordance with Section 85 of the Charter of Ville de Montréal, metropolis of Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), the professional services offered by the Culture department to manage the acquisition process for new public artworks from the Municipal collection, for a three-year period ending on September 16, 2027.

20.02 Appel d'offres sur invitation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936036

Octroi du contrat SP-2024-23 pour les services d'un économiste en construction pour la place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number SP-2024-23 for the services of a construction economist for the public square in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.03 Contrat de services professionnels

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936037

Octroi d'une dépense de 36 000 \$, taxes incluses, pour les honoraires des six (6) membres du jury nommés pour le choix du lauréat du concours de design pluridisciplinaire en architecture de paysage visant l'aménagement de la place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant of an expense in the amount of \$36,000, taxes included, for the fees of the six (6) members of the jury appointed to select the recipient of the multidisciplinary design competition in landscape architecture for the development of the Borough of Pierrefonds-Roxboro public square.

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1242155019

Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de trois (3) billets au coût total de 2 550 \$ (850 \$ par billet) et autorise trois membres du conseil, soit le maire de l'arrondissement monsieur Dimitrios (Jim) Beis, messieurs Benoit Langevin, conseiller de la Ville – district du Bois-de-Liesse et Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement – district du Cap-Saint-Jacques, à assister au vingt-sixième (26^e) Bal annuel de la Saint-Valentin de la Résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar qui aura lieu le 14 février 2025, et dont les profits seront versés à cet organisme.

That the Borough Council authorize the purchase of three (3) tickets at the total cost of \$2 550 (\$850 per ticket) and authorize three Council members, namely Mayor of the Borough Dimitrios (Jim) Beis, misters Benoit Langevin, City Councillor – Bois-de-Liesse District and Chahi (Sharkie) Tarakjian, Borough Councillor – Cap-Saint-Jacques District, to attend the annual twenty-sixth (26th) St. Valentine's Day Ball of the Teresa-Dellar Palliative Care Residence, which will take place on February 14, 2025, with all proceeds going to this organization.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1242155020

Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de trois (3) billets au coût total de 1 950 \$ (650 \$ par billet) pour la soirée bénéfice Rouge et Blanc de l'organisme Partage-Action de l'Ouest-de-l'Île et autorise le maire de l'arrondissement, monsieur Dimitrios (Jim) Beis, ainsi que mesdames Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville – district du Cap-Saint-Jacques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement – district du Bois-de-Liesse, à assister à cet événement qui aura lieu le lundi 24 février 2025, au restaurant 40 Westt.

That the Borough Council authorize the purchase of three (3) tickets at the total cost of \$ 1,950 (\$650 per ticket) for the Red & White Fundraising Evening of the West Island Community Shares and authorize the mayor of the Borough, Mr. Dimitrios (Jim) Beis, as well as Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor – Cap-Saint-Jacques District and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor – Bois-de-Liesse District, to attend this event which will take place on Monday, February 24, 2025, at the 40 Westt restaurant.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1249916006

Que le conseil d'arrondissement autorise le versement d'une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'acquitter les honoraires pour les services de trois (3) étudiants embauchés pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro durant l'été 2024.

That the Borough Council authorize the granting of a non-recurring financial contribution in the amount of \$2,000 to Regroupement des éco-quartiers in order to cover fees for the services of three (3) students hired for the project Patrouille de sensibilisation environnementale « La Patrouille verte » in the Borough of Pierrefonds-Roxboro during the summer of 2024.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1248388011

Que soient approuvées, telles que soumises aux membres du conseil d'arrondissement, la reddition financière, la liste des dépenses mensuelles par demandes de paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 245 485,06 \$ couvrant la période du 26 octobre au 22 novembre 2024 ainsi que la liste des paiements par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2024 au montant de 11 478,42 \$.

That be approved, as submitted to the members of the Borough Council, the financial report, the list of monthly expenses by requests for payments, the transfers and the list of commitments of the various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$245,485.06 for the period from October 26 to November 22, 2024, as well as the list of credit cards payments for the period from October 1 to October 31, 2024 in the amount of \$11,478.42.

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1247403002

Que le conseil d'arrondissement autorise l'affectation d'une somme de 160 000 \$ à même le surplus budgétaire afin de couvrir les dépenses supplémentaires des festivités de la Fête du Canada 2025. D'autoriser le directeur de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Ville de Montréal), Monsieur Dominique Jacob, à signer la convention des artistes au nom de l'arrondissement.

That the Borough Council authorize the appropriation of a sum of \$160,000 from the budget surplus to cover additional expenses for the 2025 Canada Day festivities. To authorize the Director of the Borough of Pierrefonds-Roxboro (Ville de Montréal), Mr. Dominique Jacob to sign the artists' agreement on behalf of the Borough.

40 – Réglementation

Le maire d'arrondissement invite les personnes ayant intérêt pour les demandes de dérogation mineure aux points suivants à se faire entendre.

The mayor of the Borough invites anyone with an interest in the following minor exemption requests to be heard.

40.01 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300023

Dérogation mineure au règlement de zonage CA29 0040 visant à permettre pour un bâtiment commercial une enseigne extérieure à plat, apposée sur le toit du bâtiment, contrairement à ce qui est prévu selon les articles 305, 314 et 322, au 4 961, boulevard Saint-Jean, lot 1 842 646, dans la zone C-4-281.

Minor exemption to zoning by-law CA29 0040 aiming to allow for a commercial building an exterior flat sign, affixed to the roof of the building, contrary to what is intended according to articles 305, 314 and 322, at 4 961, boulevard Saint-Jean, lot 1 842 646, in zone C-4-281.

40.02 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300024

Dérogation mineure au règlement de zonage CA29 0040 visant à permettre, pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé, un bâtiment accessoire à une distance de 0,49 m d'un bâtiment principal en cour latérale au lieu du minimum requis de 2 m, selon l'article 140, au 15 731, rue Pierre-Legault, lot 1 071 198, dans la zone H1-4-246.

Minor exemption to zoning by-law CA29 0040 aiming to allow, for a detached single-family residential building, an accessory building at a distance of 0.49 m from a main building in the side yard instead of the required minimum of 2 m, according to article 140, at 15 731, rue Pierre-Legault, lot 1 071 198, in zone H1-4-246.

40.03 Règlement – Adoption de règlement

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1246765022

Que le conseil d'arrondissement adopte le règlement 159-2024-1 modifiant le règlement numéro 159 concernant la circulation routière et la sécurité publique.

That the Borough Council adopt by-law 159 2024-1 amending by-law number 159 concerning road traffic and public safety.

40.04 Règlement - Adoption de règlement

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1246765017

Que le conseil d'arrondissement adopte le règlement 868-23 modifiant le règlement numéro 868 concernant la circulation et la sécurité publique.

That the Borough Council adopt by-law 868-23 amending by-law number 868 concerning traffic and public safety.

40.05 Règlement - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245453021

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0001-14 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin d'introduire un chapitre relatif à l'urbanisme concernant certaines demandes assujetties à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.). Le projet de règlement est déposé avec le sommaire décisionnel.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0001-14 amending by-law CA29 0001 concerning the delegation of powers to officers and employees of the Borough of Pierrefonds-Roxboro in order to introduce a chapter on urban planning regarding certain requests for a Site Planning and Architectural Integration Program (S.P.A.I.P.). The draft by-law is filed with the decision-making summary.

40.06 Règlement -Dépôt

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1246765023

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 2 décembre 2024 concernant le premier projet de règlement CA29 0040-66.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the public consultation meeting held on December 2, 2024, regarding first draft by-law CA29 0040-66.

40.07 Règlement - Adoption de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707029

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement CA29 0040-66 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276 ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

That be adopted, as submitted, by-law CA29 0040-66 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to add the use "Restaurant with restricted service (establishment serving customers who order at the counter or by telephone and pay before eating) (5813)" in zone C-4-276 and the resulting standards and specifications.

40.08 Règlement - Adoption de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245453012

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement CA29 0040-67 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de changer une disposition ayant trait à l'emplacement des enceintes protégeant l'accès des piscines résidentielles hors terre et démontables lorsque que cet accès se fait depuis une terrasse, une galerie ou une plateforme.

That be adopted, as submitted, by-law CA29 0040-67 amending zoning by-law CA29 0040 to change a provision concerning the location of enclosures protecting access to above-ground and demountable residential swimming pools when such access is from a terrace, porch or platform.

40.09 Règlement - Adoption de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249141016

Que le conseil d'arrondissement adopte le règlement CA29 0147 afin d'abroger les règlements CA29 0128 et CA29 0128-1 imposant des mesures de contrôle intérimaire dans le secteur du boulevard Saint-Charles.

That the Borough Council adopt by-law CA29 0147 to repeal by-laws CA29 0128 and CA29 0128-1 imposing interim control measures in the boulevard Saint-Charles sector.

40.10 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245453022

P.I.I.A. pour la modification d'un P.I.I.A., approuvé le 7 août 2023, concernant les matériaux de revêtement extérieur du bâtiment unifamilial isolé d'un étage situé au 53, 12^e Avenue, sur le lot 1 390 205 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the request to modify a S.P.A.I.P. approved on August 7, 2023, for exterior cladding materials of the one-storey detached single-family dwelling located at 53, 12^e Avenue, on lot 1 390 205 of the Quebec cadastre,

40.11 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245453023

P.I.I.A. pour l'installation d'une enceinte en verre d'une hauteur de 1,2 m afin de protéger l'accès à la piscine creusée au 5 111, rue de la Morandière, sur le lot 1 977 412 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the installation of a 1.2 m-high glass enclosure to protect access to the in-ground swimming pool at 5 111, rue de la Morandière, on lot 1 977 412 of the Quebec cadastre.

40.12 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707034

P.I.I.A. pour la suppression de la mezzanine et les modifications telles que proposées aux élévations du bâtiment multifamilial de douze (12) étages en construction au 240, chemin de la Rive-Boisée, sur le lot 6 527 803 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the removal of the mezzanine and the proposed modifications to the elevations of the twelve-storey (12) multifamily building under construction at 240, chemin de la Rive-Boisée, on lot 6 527 803 of the Quebec cadastre.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1243050014

Que les personnes suivantes soient nommées à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 : mesdames Émilie Roy et Soha Khalil et messieurs René Leblanc et Christopher Fatouros. Que monsieur Timothy Destunis soit nommé à titre de membre suppléant du Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

That the following individuals be appointed as members of the Urban Planning Advisory Committee from January 1, 2025, to December 31, 2026: Mrs. Émilie Roy, Mrs. Soha Khalil, Mr. René Leblanc and Mr. Christopher Fatouros. That Mr. Timothy Destunis be appointed as acting member of the Urban Planning Advisory Committee from January 1, 2025, to December 31, 2026.

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707033

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt des procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 27 novembre et 11 décembre 2024.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meetings held on November 27 and December 11, 2024.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la présente séance ordinaire soit levée.

That the present regular sitting be adjourned.

IDENTIFICATION

Dossier # :1247403001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accepter les services professionnels offerts du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal et ce, pour une période de 3 ans se terminant le 16 septembre 2027.

CONTENU

CONTEXTE

Les activités de la Ville en matière d'art public (acquisitions, conservation, promotion et diffusion) s'inscrivent dans le contexte de la gestion de la Collection municipale. Les pratiques et les orientations de la Ville en matière d'art public sont décrites dans le Plan d'action en art public de 1989 et dans le Cadre d'intervention en art public de 2010. Les documents "Processus de réalisation des nouvelles œuvres de la collection d'art public à la Ville de Montréal 2018 est (en pièce jointe) et "Procédure d'acquisition pour toute nouvelle oeuvre d'art public par donation" (2024, en pièce jointe) détaillent les méthodes d'acquisition pour toute nouvelle œuvre d'art public.

Il s'agit de pratique rigoureuses et standardisées auxquelles sont soumis les arrondissements qui sont responsables d'intégrer des œuvres d'art public dans leurs projets de construction, de rénovation ou d'aménagement. Il peut s'agir d'une obligation en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture* (dite 1 %) ou encore d'une initiative d'un arrondissement qui souhaite voir implanter une œuvre sur son territoire.

C'est dans ce contexte que l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro accepte les services professionnels offerts du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal et ce, pour une période de 3 ans, se terminant le 16 septembre 2027.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision(s) antérieure(s)

GDD 1240552002 - CM24 1027 - Offrir, aux arrondissements concernés, les services

professionnels du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale, pour une période de trois ans se terminant le 16 septembre 2027, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

GDD 1210552005 - CM21 1203 adoptée le 27 septembre 2021 par le conseil municipal - Offrir, aux arrondissements concernés, les services professionnels du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale, pour une période se terminant le 23 août 2024, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

GDD 1210552005 - CE21 1594 adoptée le 8 septembre 2021 par le comité exécutif - Offrir, aux arrondissements concernés, les services professionnels du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal et ce, pour une période de 3 ans se terminant le 23 août 2024.

DESCRIPTION

Chaque arrondissement désirant se prévaloir du financement et des services de la Ville centre (Service de la culture) devra à cette fin décider comme suit :

- Qu'il adhère aux objectifs du document *Processus de réalisation des nouvelles œuvres de la collection d'art public à la Ville de Montréal 2018* ;
- Qu'il s'engage à collaborer et participer pleinement au processus d'acquisition d'œuvres d'art public;
- Qu'il s'engage à financer l'acquisition et l'implantation des œuvres dans le cas des projets assujettis à la *Politique d'intégration des arts* (1 %) ou des projets réalisés à sa demande;
- Qu'il accepte l'offre du Service de la culture à titre d'exécutant des projets d'œuvres d'art public;
- Qu'il s'engage à informer rapidement le Bureau d'art public (BAP) si l'œuvre, une fois installée, nécessite une intervention immédiate vu son état ou en raison de la sécurité du public;
- Qu'il s'engage à maintenir les œuvres réalisées à leur emplacement d'origine pour une période minimale de 25 ans.

JUSTIFICATION

Les œuvres d'art public sont intégrées à des immeubles ou des aménagements qui relèvent de la compétence des arrondissements. Ainsi, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro accepte la présente offre de service du Conseil municipal afin de permettre au Service de la culture de réaliser des projets d'art public, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ., c. C-11.4).

Afin d'optimiser la gestion administrative associée à ce service par le Service de la culture, il est justifié de procéder par un sommaire décisionnel générique pour une période de 3 ans. Ce sommaire décisionnel permettra de réduire les délais préalables au lancement des concours. Cela permettra au Service de la culture de s'intégrer plus harmonieusement aux échéanciers des projets menés par notre arrondissement en plus d'accélérer l'octroi des contrats aux artistes retenus pour la réalisation d'une œuvre d'art public.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans les priorités organisationnelles de la Ville (priorité 15). En effet, la collaboration de l'Arrondissement et du Bureau d'art public (BAP) pour l'installation d'œuvres d'art public sur l'ensemble du territoire montréalais contribue au soutien de la vitalité culturelle de Montréal et de son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assure la pérennité de leur pratique

sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets requis pour l'acquisition des œuvres d'art public sont prévus dans les programmes décennaux d'immobilisation des services municipaux qui financent les projets de construction, de rénovation et d'aménagement impliqués (notamment le Service de la culture, le Service de la gestion et de la planification des immeubles, le Service de l'urbanisme et de la mobilité, le Service des grands parcs du Mont-Royal et des Sports, etc.). Les budgets requis pour l'acquisition des œuvres d'art public par les arrondissements sont prévus au budget de fonctionnement de ces derniers.

MONTRÉAL 2030

Conformément aux alignements stratégiques de la Ville et aux objectifs du Service de la culture qui en découlent, ce projet s'inscrit dans les priorités organisationnelles de la Ville (priorité 15) en ce qu'il contribue au soutien de la vitalité culturelle de Montréal et de son cœur créatif, notamment les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assure la pérennité de leur pratique sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de services aux arrondissements vise à prendre en charge le processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale pour une période de 3 ans, ce qui permettra une meilleure planification, à plus long terme, des projets d'œuvres d'art du Bureau d'art public (BAP).

Ne pas autoriser l'offre de service aurait pour conséquence de créer des délais dans le démarrage de concours et dans l'octroi de contrats aux artistes qui réalisent les œuvres d'art public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le cas échéant, une opération de communication sera réalisée lors du dévoilement de l'œuvre d'art public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro
Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise ZAMPINI, 3 janvier 2025
Jean-Francois GAUTHIER, 3 janvier 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Judith DE REPENTIGNY
agent(e) culturel(le)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-12-23

Louise ZAMPINI
chef(fe) de division - culture, bibliotheque et
developpement social - arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1246936036

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 21 219,79 \$, taxes incluses, soit 17 683,16 \$, taxes incluses pour le contrat, et 3 536,63 \$, taxes incluses pour les contingences (20%). Octroyer à la firme Macogep un contrat pour les services d'un économiste en construction pour la future Place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de sa soumission de 17 683,16 \$, taxes incluses, et affecter un montant total de 21 219,79 \$, taxes incluses, à même le budget du Surplus de l'arrondissement - Appel d'offres sur invitation SP-2024-23 (3 soumissionnaires).

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a sollicité le marché afin de retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en estimation de coûts de travaux de construction et d'aménagement. Les services professionnels en estimation visent un concours d'aménagement de la future Place publique qui sera adjacente au complexe aquatique et récréatif (CAPR) actuellement en construction et qui est voisin du bureau d'arrondissement situé au 13 665 boulevard de Pierrefonds.

Dans tout processus de concours menant ultimement à des travaux de construction, le prix est un paramètre fondamental. Il s'agit d'établir le vrai et juste prix et d'utiliser la méthode appropriée pour le déterminer en fonction des conditions du marché présentes au moment d'élaborer la proposition d'aménagement.

Le présent dossier vise l'autorisation d'octroyer le contrat à l'économiste qui sera membre du comité technique, qui rédigera un rapport pour les membres du jury lors du choix des 4 finalistes du concours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 29 0111 - Accorder un contrat à la firme Fahey et associés pour l'acquisition de services professionnels relatifs à l'élaboration du programme fonctionnel et technique (PFT) de la future place publique de l'arrondissement de L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 94 538,21 \$ (contrat : 82 207,13 \$, contingences : 12 331,07 \$), taxes incluses et affecter un montant total de 94 538,21 \$, taxes incluses au Surplus - Appel d'offres sur invitation SP-2024-11 - 1 soumissionnaire

CA24 29 0113 - Adopter une résolution demandant au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et les villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer un contrat de services professionnels au lauréat du concours de design visant l'aménagement de la future place publique adjacente au complexe aquatique et récréatif de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CA24 29 0144 - Autoriser une dépense totale de 71 744,40 \$, à savoir 59 787 \$, taxes incluses pour le contrat et 11 957,40 \$ taxes incluses pour les contingences. Octroyer à la firme Véronique Rioux design industriel un contrat pour l'acquisition de services professionnels d'un conseiller en coordination de concours afin d'organiser un concours d'architecture de paysage relatif à l'aménagement de la future place publique

de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Autoriser une affectation aux Surplus de 71 744,40 \$ taxes incluses du budget d'arrondissement - Appel d'offres sur invitation SP-2024-13 - 3 soumissionnaires **CA24 29 0314** - Autoriser le lancement du concours de design pluridisciplinaire en architecture de paysage en deux étapes visant l'aménagement de la place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DESCRIPTION

L'économiste étant le chargé de projet de la firme Macogep, est la personne désignée pour transiger avec le représentant de la Ville tout au long du mandat. Le chargé de projet doit jouir d'un pouvoir décisionnel, afin que les rencontres et les échanges soient fructueux et que les décisions soient prises dans l'immédiat. Sans s'y restreindre, l'économiste doit assumer les responsabilités suivantes :

- Prendre connaissance des documents soumis par les finalistes ;
- Participer à la rencontre du comité technique ;
- Agir comme interlocuteur ;
- Assigner les ressources nécessaires à la réalisation de son mandat ;
- Veiller à la bonne réalisation du mandat, selon les prescriptions du présent appel d'offres ;
- S'assurer que tous les services soient rendus ;
- S'assurer de la qualité des livrables ;
- Faire les recommandations au comité technique ;
- Informer le comité technique de toute condition pouvant affecter chaque proposition en termes de coûts, d'échéancier ou tout autre élément ;
- Toute autre tâche connexe.

Macogep devra fournir un rapport distinct présentant minimalement, mais sans s'y limiter, les informations suivantes pour chaque finaliste :

- Identification du projet et du finaliste ;
- Identification et titre des personnes de la firme ayant contribué au rapport ;
- Sommaire du mandat ;
- Mise en contexte ;
- Liste des documents consultés pour la réalisation du mandat ;
- Méthodologie de travail ;
- Sommaire des coûts du projet tel que les inclusions et exclusions ;
- Analyse de l'estimation soumise par le finaliste ;
- Diagnostic attestant du respect ou non du finaliste de l'enveloppe budgétaire allouée incluant un tableau comparatif entre l'estimation du finaliste et celle de la firme ;
- Tout autre information pertinente.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres sur invitation a été envoyé à trois (3) soumissionnaires le 25 octobre 2024. Le délai de réception des soumissions était fixé au 6 novembre 2024. Trois (3) soumissions ont été réceptionnées : Legico Consultants, GLT+ et Macogep.

Le plus bas soumissionnaire conforme, la firme Macogep, a été retenue pour ce contrat. Le montant de sa soumission étant de 17 683,16 \$, taxes incluses.

Soumissions reçues		Prix de base (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Macogep		17 683,16 \$	17 683,16 \$
Legico Consultants		29 376,11 \$	29 376,11 \$
GLT+		31 376,68 \$	31 376,68 \$
Dernière estimation réalisée		40 241,25 \$	40 241,25 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire – l'estimation)			(22 558,09 \$)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100)			-56%

La firme offrira des services indépendants d'estimation de coûts de construction pour les quatre (4) propositions d'aménagement fournies par les finalistes dans le cadre du concours d'aménagement de la Place publique qui seront analysées lors d'un comité technique où des spécialistes de divers horizons seront appelés à échanger sur les propositions soumises. À titre indicatif seulement, la firme devra collaborer avec neuf (9) autres personnes de la Ville œuvrant dans des domaines différents tels que : ingénierie, services d'urgence, travaux publics, loisirs, service de l'eau (infrastructures vertes), service de la mobilité (accessibilité universelle).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées à ce contrat, soit de 21 219,79 \$, seront assumées par le budget des Surplus de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en matière de changement climatique, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation d'octroyer le contrat à la firme aurait un impact négatif sur la capacité de l'arrondissement à réaliser l'aménagement de la place publique

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape 1/Proposition	Date
Lancement du Concours	5 décembre 2024
Période de réception des questions	5 décembre 2024 au 6 février 2025

Date limite pour la publication des réponses aux questions par addenda	12 février 2025
Dépôt des Propositions	25 février 2025, 11 h 00 am, heure locale
Tenue du Jury no.1	Semaine du 31 mars 2025
Communication aux Finalistes concernés de la sélection de leur Proposition	7 avril 2025
Transmission des commentaires du Jury aux Finalistes	14 avril 2025
Annonce des Finalistes	Fin mai 2025
Étape 2/Prestation	Date
Rencontre d'information obligatoire pour les Finalistes	29 mai 2025
Période de réception des questions	Jusqu'au 22 août 2025
Date limite pour la publication des réponses aux questions par addenda	28 août 2025
Dépôt des Prestations	11 septembre 2025, 11 h 00 am, heure locale
Travaux du comité technique	Du 15 septembre au 15 octobre 2025
Transmission du rapport du comité technique au Finalistes et au Jury	16 octobre 2025
Audition publique des Finalistes	28 octobre 2025
Tenue du jury no. 2	29 octobre 2025
Annonce du Lauréat	Hiver 2026
Octroi estimé du Contrat au Lauréat par l'instance compétente de la Ville	Hiver 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samia HACHOUR
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-12-18

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures
(arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1246936037**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense globale de 36 000,00 \$, taxes incluses, pour six (6) membres du jury nommés pour le choix des lauréats du concours de design pluridisciplinaire en architecture de paysage visant l'aménagement de la Place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et affecter un montant total de 36 000,00 \$, taxes incluses, à même le budget Surplus de l'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

La Ville retient, par la présente, les services professionnels de six (6) ressources externes qui composeront le jury de sélection mis sur pied dans le cadre du concours d'architecture de paysage pour l'aménagement de la place publique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, afin d'évaluer les propositions déposées par les concurrents, d'évaluer les prestations soumises par les finalistes et, à terme, de déterminer un lauréat.

Les six (6) membres du jury issus d'experts du milieu ne sont pas à l'emploi de la Ville et pour lequel le paiement d'honoraire s'applique. Le jury sera également composé d'un 7e membre, soit un employé de la Ville de Montréal, mais qui ne recevra aucune rémunération supplémentaire pour ce service. Chacun s'engage à s'acquitter de sa mission de juré avec indépendance, neutralité et intégrité, mais aussi à placer ses compétences au service de la collectivité et soumettre tout l'aménagement de la place publique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, afin d'évaluer les intérêts personnels ou corporatistes au service d'intérêts supérieurs.

Le présent dossier vise l'octroi du contrat aux membres du jury qui évalueront les prestataires afin de choisir les 4 finalistes et, par la suite, le lauréat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 29 0111 - Accorder un contrat à la firme Fahey et associés pour l'acquisition de services professionnels relatifs à l'élaboration du programme fonctionnel et technique (PFT) de la future place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 94 538,21 \$ (contrat : 82 207,13 \$, contingences : 12 331,07 \$), taxes incluses et affecter un montant total de 94 538,21 \$, taxes incluses au Surplus - Appel d'offres sur invitation SP-2024-11 - 1 soumissionnaire

CA24 29 0113 - Adopter une résolution demandant au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et les villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer un contrat de

services professionnels au lauréat du concours de design visant l'aménagement de la future place publique adjacente au complexe aquatique et récréatif de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CA24 29 0144 - Autoriser une dépense totale de 71 744,40 \$, à savoir 59 787 \$, taxes incluses pour le contrat et 11 957,40 \$ taxes incluses pour les contingences. Octroyer à la firme Véronique Rioux design industriel un contrat pour l'acquisition de services professionnels d'un conseiller en coordination de concours afin d'organiser un concours d'architecture de paysage relatif à l'aménagement de la future place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Autoriser une affectation aux Surplus de 71 744,40 \$ taxes incluses du budget d'arrondissement - Appel d'offres sur invitation SP-2024-13 - 3 soumissionnaires

CA24 29 0314 - Autoriser le lancement du concours de design pluridisciplinaire en architecture de paysage en deux étapes visant l'aménagement de la place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DESCRIPTION

Chaque membre de jury s'engage à :

- Se préparer adéquatement aux tâches qui lui sont demandées et aviser sans délai la Ville s'il a des réserves à pouvoir les exécuter pleinement;
 - Prendre connaissance des documents du concours (règlement et programme);
 - Poser toutes les questions utiles à la compréhension et au déroulement de la mission;
 - Ne communiquer avec aucun concurrent ou finaliste pendant le concours;
 - Déclarer immédiatement à la Ville tout lien d'affaires (rapport de dépendance ou d'association professionnelle actif pendant la durée du concours) ou familial qui le placerait en conflit d'intérêts;
 - Procéder à l'étude et à l'évaluation des propositions des concurrents (étape 1) et des prestations des finalistes (étape 2) ainsi que du rapport du comité technique (étape 2), préalablement aux rencontres du jury dans le cadre du concours décrit à l'article 1 de la présente convention, en fonction des objectifs visés par celui-ci et décrits aux documents du concours (programme et règlement);
 - Participer aux séances de délibération du jury listées ci bas :
- **Étape 1** - Analyse des propositions et sélection des quatre (4) finalistes
 - **Étape 2** - Rencontre préparatoire avant l'audition des finalistes
 - **Étape 2** - Audition publique des finalistes
 - **Étape 2** - Délibérations pour le choix du lauréat
 - Garder strictement confidentiel tout renseignement obtenu dans l'exercice de ses fonctions;
 - S'abstenir de tout propos ou acte susceptible d'offenser, dénigrer ou discréditer un quelconque intervenant du concours, incluant les concurrents, les finalistes et les autres membres du jury;
 - Évaluer les propositions (étape 1) et les prestations des finalistes (étape 2) selon les critères d'évaluation inscrits au règlement du concours;
 - Rester pleinement solidaire de la décision du jury, en évitant de laisser entendre toute divergence d'opinion ou de prise de position après le concours;
 - Au terme des délibérations, prendre connaissance, commenter et valider le rapport du jury préparé par le conseiller professionnel. Remettre à la Ville tous les dossiers, documents et directives qu'elle lui a remis.

JUSTIFICATION

Le Jury joue un rôle important dans la sélection des finalistes ainsi que dans la recommandation du Lauréat à la Ville. Il évalue les propositions et les prestations conformes en tenant compte des documents du concours et, le cas échéant, du rapport du comité technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées aux honoraires du jury du concours seront assumés par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro via le budget des Surplus.

- Honoraires :

La Ville s'engage à verser au membre de jury, à titre d'honoraires, une somme forfaitaire de six mille dollars canadiens (6 000,00 \$) incluant toutes les taxes applicables.

- Paiement:

Les honoraires seront payés selon la répartition suivante :

1. 50 % du montant forfaitaire après la tenue de l'étape 1;
2. 50 % du montant forfaitaire après la tenue de l'étape 2.

Pour chacun de ces paiements, le Contactant doit remettre à la Ville une facture correspondant à 50% du montant forfaitaire , son numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ.

La Ville paie au Contractant le montant de ses honoraires dans les trente (30) jours de la réception d'une facture.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en matière de changement climatique, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation d'octroyer le contrat aux membres de jury aurait un impact négatif sur la capacité de l'arrondissement à réaliser l'aménagement de la place publique

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape 1/Proposition	Date
Lancement du Concours	5 décembre 2024
Période de réception des questions	5 décembre 2024 au 6 février 2025
Date limite pour la publication des réponses aux questions par addenda	12 février 2025
Dépôt des Propositions	25 février 2025, 11 h 00 am, heure locale
Tenue du Jury no.1	Semaine du 31 mars 2025

Communication aux Finalistes concernés de la sélection de leur Proposition	7 avril 2025
Transmission des commentaires du Jury aux Finalistes	14 avril 2025
Annonce des Finalistes	Fin mai 2025
Étape 2/Prestation	Date
Rencontre d'information obligatoire pour les Finalistes	29 mai 2025
Période de réception des questions	Jusqu'au 22 août 2025
Date limite pour la publication des réponses aux questions par addenda	28 août 2015
Dépôt des Prestations	11 septembre 2025, 11 h 00 am, heure locale
Travaux du comité technique	Du 15 septembre au 15 octobre 2025
Transmission du rapport du comité technique au Finalistes et au Jury	16 octobre 2025
Audition publique des Finalistes	28 octobre 2025
Tenue du jury no. 2	29 octobre 2025
Annonce du Lauréat	Hiver 2026
Octroi estimé du Contrat au Lauréat par l'instance compétente de la Ville	Hiver 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samia HACHOUR
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-12-17

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION **Dossier # :1242155019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Subvention - Autoriser l'achat de trois billets au coût total de 2 550 \$ à pour le 26e Bal annuel de la Saint-Valentin de la Résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar qui aura lieu le vendredi 14 février 2025 au Château Vaudreuil et autoriser le maire de l'arrondissement monsieur Dimitrios Jim Beis, messieurs Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement - District du Cap-Saint-Jacques, à y assister

CONTENU

CONTEXTE

À chaque année, les membres du conseil d'arrondissement participent à cet événement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voir les sommaires numéros 1142155015, 1152155019, 1162155021, 1172155020, 1182155026, 1192155025, 1222155014 et 1232155027.

DESCRIPTION

Les profits de cette campagne de financement seront versés à la Résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar qui offre un service spécialisé aux résidents de notre communauté ayant besoin de soins en phase terminale, en plus d'assurer le soutien nécessaire aux familles qui les accompagnent à la fin de leur vie.

JUSTIFICATION

Les membres du conseil d'arrondissement désirent accorder à nouveau leur appui à cette activité par l'achat de trois billets (850 \$ le billet).
 Monsieur le maire Dimitrios Jim Beis, messieurs Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement - District du Cap-Saint-Jacques, participeront à cet événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000.

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une subvention.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise LEROUX 2, 5 décembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-12-03

IDENTIFICATION

Dossier # :1242155020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat de trois billets au coût total de 1 950 \$ (650 \$ par billet) pour l'événement Rouge et Blanc de l'organisme Partagaction West Island Community Shares qui se tiendra le lundi 24 février 2025 au restaurant 40 Westt et autoriser le maire de l'arrondissement, monsieur Dimitrios Jim Beis, mesdames Catherine Clément-Talbot, conseillère de ville - District du Cap-Saint-Jacques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse à y assister

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Partagaction Community Shares supporte des populations vulnérables et marginalisées.

La vulnérabilité et la marginalité sont des états à multiples facettes. Les personnes souffrants de maladies mentales; les gens vivant seuls qui n'ont personne vers qui se tourner en temps de crise; les jeunes adultes trop vieux pour les services destinés aux mineurs; les immigrants récents ou les individus des minorités visibles qui souffrent de discrimination; les personnes en proie à des problèmes reliés à leur orientation ou identité sexuelle; les adultes analphabètes se trouvant exclus de la société ... la liste est longue et diverse. Heureusement, 12 groupes communautaires fournissent de l'aide et des services qui autrement ne seraient pas disponibles par le biais des services gouvernementaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1232155026

DESCRIPTION

Les profits de cet événement seront distribués au groupes communautaires qui fournissent de l'aide et des services à nos résidents vulnérables et marginalisés.

JUSTIFICATION

Les membres du conseil d'arrondissement désirent accorder à nouveau leur appui à cette activité par l'achat de trois billets.

Monsieur le maire Dimitrios Jim Beis et mesdames Catherine Clément-Talbot, conseillère de ville - District du Cap-Saint-Jacques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse y participeront.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une subvention.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise LEROUX 2, 5 décembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-12-03

IDENTIFICATION

Dossier # :1249916006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'acquitter les honoraires pour les services de trois (3) étudiants embauchés pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, durant l'été 2024

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a convenu de participer au projet de la patrouille environnementale «La patrouille verte» 2024 à la suite d'une demande du Regroupement des éco-quartiers adressée à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. La facture du Regroupement des éco-quartiers est jointe aux présentes. Depuis février 2012, le Regroupement des éco-quartiers est responsable de la gestion de la «La patrouille verte», auparavant assurée par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 290052 - Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 400 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, durant l'été 2023 (GDD 1233903002)

CA22 290105 - Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 4 800 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, durant l'été 2022. (GDD 1223903004)

CA21 290079 - Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 4 800 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, durant l'été 2021. (GDD 1213903004)

DESCRIPTION

La patrouille verte 2024 a eu pour mandat de sensibiliser les citoyens de la Ville de Montréal sur des gestes simples et concrets à poser dans les domaines de la gestion des matières résiduelles, de l'éco-civisme, du verdissement, de la gestion optimale de l'eau et de la sensibilisation à l'importance de la forêt urbaine.

Le temps de travail des membres de la Patrouille verte est divisé ainsi :	
45 % du temps	Consacré aux mandats communs , convenus avec les quatre Services de la Ville de Montréal
45 % du temps	Dédié aux mandats locaux , convenus avec l'arrondissement ou la ville liée participante, en collaboration avec l'organisme porteur du PEQ local
10 % du temps	Attribué à la formation introductive , aux formations locales d'accueil, à la formation de mi-mandat et aux rencontres d'équipe

La patrouille verte de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, sous la supervision de section Environnement et parcs de la Direction des travaux publics, a été constituée de trois étudiants inscrits à plein temps dans des programmes d'études collégiales ou universitaires liées au domaine de l'environnement. En 2024, les patrouilleurs ont été embauchés pour une période de neuf semaines.

JUSTIFICATION

En participant au projet, l'arrondissement pourra bénéficier des actions menées par des étudiants pour sensibiliser la population à quelques grands enjeux environnementaux qui caractérisent notre vie urbaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de l'arrondissement permettra donc de bonifier le salaire de trois étudiants et de compenser l'organisme partenaire pour l'accueil et la supervision du participant.

Ainsi, une contribution non récurrente de 2 000 \$ est demandée à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour permettre l'embauche de trois étudiants.

L'imputation de cette dépense se fera à même le budget d'opération ci-dessous et selon les informations contenues dans l'intervention financière de la Direction des services administratifs:

2420.0010000.303121.07165.61900.016207

MONTRÉAL 2030

Ce dossier vise l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 selon les priorités suivantes:

Priorité 4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale. L'achat local et éco responsable et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

Priorité 5 –Tendre vers un avenir Zéro Déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

Priorité 16 ; Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nickolas GAGNON
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-12-19

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1248388011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 26 octobre au 22 novembre 2024

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de novembre.
Rapport couvrant la période du 26 octobre au 22 novembre 2024 qui totalise la somme de 245 485.06 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 31 octobre 2024 pour un montant de 11 478.42 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2024-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1247403002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 160 000 \$ pour couvrir les dépenses additionnelles liées à la Fête du Canada 2025 et pour autoriser Monsieur Dominique Jacob, directeur d'arrondissement, à signer la convention des artistes au nom de l'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

La Fête du Canada est l'événement familial plus populaire annuellement dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Chaque année, plus de 8 000 citoyennes et citoyens y assistent. L'événement, qui se déroule toute la journée du 1er juillet et qui se termine par la présentation d'un grand spectacle en soirée pour marquer de façon grandiose l'anniversaire du Canada.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1249348003 - CA24 29 0147 -Autoriser une affectation de surplus de 105 000\$ pour couvrir les dépenses additionnelles dans le cadre de la Fête du Canada 2024.

DESCRIPTION

Cette année, l'arrondissement a pris des décisions sur le plan du choix de l'artiste, notamment, qui ont un impact significatif sur le budget de l'événement. En effet, l'arrondissement accueillera un artiste jouissant d'une grande réputation pour permettre à tous les citoyennes et citoyens d'avoir un accès gratuit à ce spectacle mettant en vedette des artistes d'une telle envergure.

JUSTIFICATION

L'arrondissement tient à donner l'occasion et la chance à tous les citoyennes et citoyens d'assister à ce spectacle avec un souci d'inclusivité et d'équité envers toute la population dont la très grande majorité n'aurait pas la possibilité d'assister à un événement aussi prestigieux dans un autre contexte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le surplus demandé est de 160000 \$.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Créé un impact majeur sur la qualité de l'événement
Conditions météorologiques défavorables
Capacité d'accueil du site

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée pour la promotion de cet événement et ces artistes d'envergure

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro
Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise ZAMPINI, 3 janvier 2025
Jean-Francois GAUTHIER, 3 janvier 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Judith DE REPENTIGNY
agent(e) culturel(le)

ENDOSSÉ PAR

Louise ZAMPINI
chef(fe) de division - culture, bibliothèque et
développement social - arrondissement

Le : 2024-12-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1245300023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003482574 pour la propriété située au 4961, boulevard Saint-Jean, lot 1 842 646, concernant une enseigne extérieure à plat apposée sur le toit du bâtiment, tel que montré sur le plan de Younes Bengeloune.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin de pouvoir installer une enseigne extérieure à plat apposée sur le toit du bâtiment situé au 4961, boulevard Saint-Jean, lot 1 842 646.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Demande de dérogation mineure 3003482574 visant à permettre dans la zone C-4-281 pour un bâtiment commercial situé au 4961, boulevard Saint-Jean, lot 1 842 646:

- une enseigne extérieure à plat apposée sur le toit du bâtiment, ce qui n'est pas autorisé selon les articles 305, 314 et 322 du règlement de zonage CA29 0040.

JUSTIFICATION**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en présentiel du mercredi 11 décembre 2024**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre l'installation d'une enseigne extérieure à plat sur le toit d'un bâtiment commercial.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 11 décembre 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 13 janvier 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

Le : 2024-12-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1245300024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003442935 pour la propriété située au 15 731, rue Pierre-Legault, lot 1 071 198, concernant un bâtiment accessoire à une distance de 0,49 m au lieu du minimum requis de 2 m d'un bâtiment principal en cour latérale.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin de régulariser une distance non conforme d'un bâtiment accessoire situé au 15 731, rue Pierre-Legault, lot 1 071 198.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Demande de dérogation mineure 3003442935 visant à permettre dans la zone H1-4-246 pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé, situé au 15 731, rue Pierre-Legault, lot 1 071 198:

- un bâtiment accessoire à une distance de 0,49 m au lieu du minimum requis de 2 m d'un bâtiment principal en cour latérale, selon l'article 140 du règlement de zonage CA29 0040.

JUSTIFICATION**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en présentiel du mercredi 11 décembre 2024**

Considérant que l'application du paragraphe 1. c) de l'article 140 du règlement de zonage CA29 0040 cause un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que toutes les autres conditions applicables du règlement de zonage CA29 0040 sont respectées;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de dérogation mineure visant à permettre dans la zone H1-4-246, pour un bâtiment

résidentiel unifamilial isolé existant, un bâtiment accessoire en cour latérale à une distance de 0,49 m d'un bâtiment principal.

Recommandée à la majorité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 11 décembre 2024
Avis public: 15 jours avant le conseil d'arrondissement
Conseil d'arrondissement : 13 janvier 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-12-13

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1246765022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et projet de règlement 159-2024-1 modifiant le règlement numéro 159 concernant la circulation routière et la sécurité publique

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1246765022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et projet de règlement 159-2024-1 modifiant le règlement numéro 159 concernant la circulation routière et la sécurité publique

CONTENU**CONTEXTE**

Le 31 mars 2022, l'Ombudsman de Montréal transmettait aux arrondissements une note concernant une enquête amorcée au sujet de dispositions caduques sur le remorquage contenues dans les règlements sur la circulation et le stationnement de plusieurs arrondissements. En fait, le dépannage, le remorquage et le remisage des véhicules sont des matières qui ne relèvent plus de la Ville de Montréal, mais sont de la compétence de l'Agglomération de Montréal depuis 2017, selon l'article 118.83.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001). De plus, cette compétence de l'Agglomération de Montréal inclut également les pouvoirs prévus à l'article 154 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) en vertu de l'article 118.85.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, dont la possibilité de régir ou d'interdire le stationnement de tout véhicule sur un terrain sans l'autorisation de son propriétaire ou occupant. Vous trouverez une copie de cet avis en pièce jointe.

Deux règlements en vigueur sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sont visés par ces dispositions, soit le Règlement 868 sur la circulation et la sécurité publique de l'ancienne Ville de Pierrefonds ainsi que le Règlement 159 concernant la circulation routière et la sécurité publique de l'ancienne Ville de Roxboro. Notre intention initiale était de proposer l'adoption d'un tout nouveau règlement refondant les deux anciens règlements. Toutefois, des enjeux juridiques nous poussent à reporter ce projet en 2025. Ainsi, afin de respecter notre engagement auprès de l'Ombudsman de Montréal de régulariser cette situation, nous vous proposons la présentation d'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement lors de la prochaine séance du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Avis de motion et projet de règlement 159-2024-1 modifiant le règlement numéro 159 concernant la circulation routière et la sécurité publique

JUSTIFICATION

Demande de l'Ombudsman de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du 2 décembre 2024: présentation d'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement

Séance du 13 janvier 2025: adoption du règlement

À compter du 14 janvier 2025, préparation d'un avis public de promulgation du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-20

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1246765017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et projet de règlement 868-23 modifiant le règlement numéro 868 sur la circulation et la sécurité publique

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1246765017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et projet de règlement 868-23 modifiant le règlement numéro 868 sur la circulation et la sécurité publique

CONTENU

CONTEXTE

Le 31 mars 2022, l'Ombudsman de Montréal transmettait aux arrondissements une note concernant une enquête amorcée au sujet de dispositions caduques sur le remorquage contenues dans les règlements sur la circulation et le stationnement de plusieurs arrondissements. En fait, le dépannage, le remorquage et le remisage des véhicules sont des matières qui ne relèvent plus de la Ville de Montréal, mais sont de la compétence de l'Agglomération de Montréal depuis 2017, selon l'article 118.83.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001). De plus, cette compétence de l'Agglomération de Montréal inclut également les pouvoirs prévus à l'article 154 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) en vertu de l'article 118.85.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, dont la possibilité de régir ou d'interdire le stationnement de tout véhicule sur un terrain sans l'autorisation de son propriétaire ou occupant. Vous trouverez une copie de cet avis en pièce jointe.

Deux règlements en vigueur sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sont visés par ces dispositions, soit le Règlement 868 sur la circulation et la sécurité publique de l'ancienne Ville de Pierrefonds ainsi que le Règlement 159 concernant la circulation routière et la sécurité publique de l'ancienne Ville de Roxboro. Notre intention initiale était de proposer l'adoption d'un tout nouveau règlement refondant les deux anciens règlements. Toutefois, des enjeux juridiques nous poussent à reporter ce projet en 2025. Ainsi, afin de respecter notre engagement auprès de l'Ombudsman de Montréal de régulariser cette situation, nous vous proposons la présentation d'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement lors de la prochaine séance du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du règlement numéro 868 et ses amendements.

DESCRIPTION

Avis de motion et projet de règlement 868-23 modifiant le règlement numéro 868 sur la circulation et la sécurité publique

JUSTIFICATION

Demande de l'Ombudsman de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du 2 décembre 2024: présentation d'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement

Séance du 13 janvier 2025: adoption du règlement

À compter du 14 janvier 2025, préparation d'un avis public de promulgation du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-20

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1245453021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner avis de motion et prendre acte du dépôt du projet de règlement CA29 0001-14 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin d'introduire un chapitre relatif à l'urbanisme concernant certaines demandes assujetties à un PIIA.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro se dote à chaque année de grandes priorités organisationnelles qui sont établies en cohérence avec les priorités organisationnelles de la Ville de Montréal. À travers ces grandes priorités, l'administration s'engage à promouvoir l'amélioration continue et à faire preuve de rigueur dans sa gestion. C'est donc dans la foulée des priorités 2024 de la Ville de Montréal que la norme 120 jours a été mise en place. Cette norme vise à mesurer le délai de traitement des demandes de permis qui comportent l'ajout d'au moins un logement, de manière à rendre les données comparables entre les arrondissements. Elle vise uniquement les projets de plein droit mais les projets assujettis à un PIIA sont considérés de plein droit. **Les processus associés aux PIIA sont donc comptabilisés à l'intérieur du délai de 120 jours.**

La gestion des dossiers d'urbanisme implique des processus qui peuvent prendre du temps. Vu les délais qui sont imposés par le passage aux différents comités, il apparaît nécessaire d'optimiser les processus menant à la délivrance d'un permis sans compromettre l'atteinte des critères et objectifs de PIIA.

Pour atteindre cet objectif, l'actualisation du règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoir est plus que jamais pertinente.

Cette modification réglementaire vise les trois objectifs suivants :

- 1- Optimiser les processus menant à la délivrance d'un permis sans compromettre l'atteinte des critères et objectifs de PIIA.
- 2- Permettre à l'appareil administratif d'être plus agile et efficace en réduisant les délais menant à une décision officielle lorsque requise.
- 3- Maintenir le rôle décisif du Conseil d'arrondissement sur les projets qui le nécessitent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le règlement CA29-0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés contient déjà des dispositions qui relèvent des responsabilités du Conseil d'arrondissement soit : l'occupation du domaine public relatif aux abribus, les ressources humaines, les contrats, les autorisations de dépenses et les matières juridiques.

La modification proposée vise à introduire un chapitre « urbanisme » à la suite du chapitre « matières juridiques » afin que certaines décisions relatives à l'approbation des Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soient déléguées au fonctionnaire de niveau 2 de la Direction du développement du territoire et des études techniques.

La modification proposée est la suivante :

- Introduire un chapitre sur l'urbanisme dans le règlement de délégation de pouvoirs.
- Baliser le contenu de ce chapitre: **Projets d'impact limité = Décision déléguée.**

Projets d'envergure = Décision des instances.

- Maintenir le droit de regard sur tous les projets (directeur d'arrondissement).
- Émettre les permis plus rapidement.

Le règlement CA29 0001-14 est le suivant :

Article 1. Le nouveau chapitre IV. 2 intitulé « Urbanisme » est introduit à la suite du chapitre IV.1 « Matières juridiques »

Article 2. L'article 19.4 est ajouté au chapitre IV.2 « Urbanisme » et doit se lire comme suit :

« La décision d'approuver, suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, un projet assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (CA29-0042, tel qu'amendé), est déléguée au fonctionnaire de niveau 2 de la Direction du développement du territoire et des études techniques.

L'alinéa 1 ne s'applique pas aux cas suivants :

- a) Aux projets nécessitant l'adoption d'un projet particulier, d'une dérogation mineure ou d'un règlement modifiant le règlement de zonage;
- b) À la construction d'un nouveau bâtiment principal des groupes d'usages Commercial (c), Industriel (i), Communautaire (p), Récréatif (r), Agricole (a) ou Conservation (e);
- c) À la construction ou à la transformation d'un bâtiment ayant pour effet de créer plus de huit (8) logements;
- d) Aux projets dont le comité consultatif d'urbanisme recommande l'application de l'une ou plusieurs conditions d'approbation découlant

de l'article 16 du règlement CA29 0042. ».

Article 3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

JUSTIFICATION

Selon l'article 130 de la Charte de Ville de Montréal, le conseil d'un arrondissement peut, par règlement, prévoir la délégation de tout pouvoir qui relève de ses responsabilités, autre que le pouvoir de faire des règlements ou un pouvoir prévu à l'un ou l'autre des articles 145 et 146, à tout fonctionnaire ou employé qui exerce sa prestation de travail dans le cadre des attributions d'un conseil d'arrondissement et fixer les conditions et modalités d'exercice du pouvoir délégué [...].

L'urbanisme étant un domaine dans lequel le Conseil d'arrondissement a des compétences et des responsabilités, l'introduction d'un chapitre à ce sujet dans le règlement de délégation de pouvoirs est tout à fait cohérente.

Les conditions et modalités d'exercice de ce pouvoir délégué étant clairement balisées, cette modification réglementaire contribuera à l'atteinte des priorités que l'arrondissement s'est fixées en matière d'efficacité organisationnelle tout en améliorant la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement: 13 janvier 2025

Adoption du règlement: 3 février 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-12-18

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1246765023**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 2 décembre 2024 concernant le premier projet de règlement CA29 0040-66

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite de l'approbation par résolution à la séance ordinaire du 4 novembre 2024 du conseil d'arrondissement du premier projet de règlement CA29 0040-66 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276 ainsi que les normes et spécifications qui en découlent, une assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 décembre 2024 à 18 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 29 0293 - Avis de motion est donné par le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-66 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276 ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

CA24 29 0294 - Adoption du premier projet de règlement CA29 0040-66 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276 ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

CA24 29 0327 - Adoption du second projet de règlement CA29 0040-66 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276 ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

DESCRIPTION

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 2 décembre 2024 concernant le premier projet de règlement CA29 0040-66 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « Restaurant avec

service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276 ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, parce qu'il ne vise que l'obtention d'une autorisation réglementaire particulière sans portée autre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de règlement - 4 novembre 2024
Assemblée publique de consultation - 2 décembre 2024
Adoption du second projet de règlement - 2 décembre 2024
Adoption du règlement - 13 janvier 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-12-10

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707029

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA29 0040-66 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276 ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA29 0040-66 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276 ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1248707029**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA29 0040-66 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276 ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

CONTENU**CONTEXTE**

Le propriétaire du bâtiment commercial situé au 14910 et 14920, boulevard de Pierrefonds a déposé une demande de modification au règlement de zonage visant à permettre la construction d'un nouveau commerce de restauration rapide avec service au volant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le règlement prévoit la modification de l'annexe A du règlement de zonage plus précisément la grille des spécifications suivante : C-4-276 : ajout de l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la catégorie d'usage C2d ainsi que les normes de lotissement et de zonage qui en découlent.

L'article 346 sera également modifié afin de retirer le paragraphe 7° puisque la superficie minimale d'un terrain est indiquée dans la grilles des spécifications.

Une consultation citoyenne sur la plateforme en ligne Cocoriko est en cours depuis le 26 septembre 2024. Il sera possible de s'exprimer sur la plateforme jusqu'à la tenue de l'assemblée publique de consultation. Le rapport préliminaire des résultats est présenté avec ce sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 9 octobre 2024**

Considérant que les membres du Comité sont favorables à permettre l'usage «Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par

téléphone et qui payent avant de manger) (5813) » dans la zone C-4-276;

Considérant les commentaires de la consultation citoyenne;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de modification au règlement de zonage numéro CA29 0040 afin d'autoriser l'usage « Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger) (5813)» dans la zone C-4-276, ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de résolution CA : 4 novembre 2024

Assemblée publique de consultation : novembre-décembre 2024

Adoption du 2^e projet de résolution : janvier 2025

Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : janvier 2025

Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : février 2025

Certificat de conformité (entrée en vigueur) : mars-avril 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-22

Stephane QUESNEL
c/d urb.ppermis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1245453012

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Donner avis de motion et adopter un projet de règlement numéro CA 29 0040-67 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de changer une disposition ayant trait à l'emplacement des enceintes protégeant l'accès des piscines résidentielles hors terre et démontables lorsque que cet accès se fait depuis une terrasse, d'une galerie ou d'une plateforme

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1245453012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner avis de motion et adopter un projet de règlement numéro CA 29 0040-67 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de changer une disposition ayant trait à l'emplacement des enceintes protégeant l'accès des piscines résidentielles hors terre et démontables lorsque que cet accès se fait depuis une terrasse, d'une galerie ou d'une plateforme

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, r. 1)* par le gouvernement du Québec en 2010, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a procédé à une mise à jour de sa réglementation en la matière.

La dernière mise à jour a été introduite par l'adoption du règlement CA29 0040-56 le 17 février 2023.

Suivant l'application de ce règlement pour les projets de mise aux normes et d'installations de nouvelles piscines dans l'arrondissement, il est apparu qu'une disposition plus restrictive que celle incluse dans la Loi avait été introduite relativement à la localisation des enceintes devant protéger l'accès aux piscines hors terre et démontables lorsque celles-ci étaient requises.

En fait, le paragraphe 3 de l'article 143.1 mentionne que : Lorsqu'une enceinte est requise, l'enceinte doit être placée à une distance minimale de 1 m du bord de la piscine.

Or, pour les piscines hors terre ou démontables dont l'accès se fait à partir d'une terrasse, d'une galerie ou d'une plateforme, cette disposition est difficilement applicable et/ou contraignante et n'offre pas de sécurité supplémentaire.

L'objectif de ce projet de règlement vise donc à apporter aux citoyens des éclaircissements et une certaine flexibilité relativement à la localisation des enceintes visant la sécurisation des piscines hors terre et démontables lorsque l'accès se fait depuis une terrasse, une galerie ou une plateforme en conformité avec la *Loi sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, a. 1)* tout en fournissant les outils nécessaires à l'application de la réglementation par les agents municipaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le règlement prévoit la modification suivante:

L'article 143.1 « Dispositions additionnelles applicables à une piscine hors terre et à une piscine démontable » est modifié par l'ajout, après le paragraphe 3, d'un deuxième alinéa se lisant comme suit : « Toutefois, si l'accès à la piscine se fait depuis une terrasse, une galerie ou une plateforme, l'enceinte peut être située à moins d'un mètre de la piscine, sauf autour de l'échelle permettant d'entrer et de sortir de la piscine où l'enceinte doit être placée à une distance minimale d'un mètre de l'échelle. ».

JUSTIFICATION

Le règlement de zonage de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro encadre les normes et les spécifications relatives au développement et à l'occupation du territoire. La modification proposée dans ce projet de règlement vise à apporter des précisions et un encadrement réglementaire adéquat, notamment conformément à la **Loi sur la sécurité des piscines résidentielles** (chapitre S-3.1.02, a.1)

La présente procédure de modification du règlement de zonage permet :

D'adapter les pratiques en termes de localisation des enceintes de protection des piscines relativement aux pratiques observées sur le territoire de l'arrondissement, le tout conformément à la loi;

D'appliquer les dispositions aux projets à venir, avant la saison estivale 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement : 2 décembre 2024

Assemblée publique de consultation et adoption: 13 janvier 2025

Adoption du règlement: 3 février 2025

Certificat de conformité : à partir du 4 février 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la

conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-13

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1249141016

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0147 afin d'abroger les règlements CA29 0128 et CA29 0128-1 imposant des mesures de contrôle intérimaire sur le secteur du boulevard Saint-Charles

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1249141016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0147 afin d'abroger les règlements CA29 0128 et CA29 0128-1 imposant des mesures de contrôle intérimaire sur le secteur du boulevard Saint-Charles

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Pierrefonds-Roxboro a adopté en 2021 un règlement de contrôle intérimaire CA29 0128 afin de ne pas compromettre l'exercice de planification particulière en cours. En effet, l'arrondissement procédait alors à la réalisation d'un plan particulier d'urbanisme pour le boulevard Saint-Charles.

En 2024, avec l'entrée en vigueur du PPU du boulevard Saint-Charles et son intégration parmi le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi que la réalisation de l'exercice de concordance de ses règlements d'urbanisme concernés, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite lever les mesures de contrôle intérimaire adoptées en 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA21 29 0238 (4 octobre 2021) : Donner un avis de motion et adopter un règlement de contrôle intérimaire pour le secteur du programme particulier d'urbanisme (PPU) projeté du boulevard Saint-Charles. (dossier 1219155002)

Résolution CA23 29 0040 (6 février 2023) : Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0128-1 modifiant le règlement de contrôle intérimaire limitant les usages, les normes de lotissement et les normes de stationnement extérieurs dans le secteur du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0128 afin de retirer l'obligation de fournir des cases de stationnement souterraines pour un nouveau bâtiment résidentiel lorsque de nouveaux stationnements ne sont pas prévus sur le site et de réduire la superficie minimale d'un terrain dans le cadre d'un projet de nouvelle construction d'une habitation collective h4. (dossier 1229155025).

Résolution CM24 0769 (17 juin 2024) : Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro », afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. (dossier 1232640002).

Résolution CA24 29 0264 (7 octobre 2024) : Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0144 modifiant le Règlement de zonage CA29 0040, le Règlement de lotissement CA29 0041 et le Règlement sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale CA29 0042, afin d'assurer la concordance au règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal suivant l'entrée en vigueur du Règlement 04-047-264 visant à intégrer le Plan particulier d'urbanisme du boulevard Saint-Charles. (dossier 1249141010).

DESCRIPTION

L'arrondissement adoptait en 2021 le règlement numéro CA29 0128 limitant les usages, les normes de lotissement et les normes de stationnement extérieurs dans le secteur du boulevard Saint-Charles. Le règlement avait pour objectif d'imposer des mesures de contrôle intérimaire en vertu de la section VII du chapitre III (articles 112 à 112.4) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) afin de ne pas compromettre la nouvelle vision de planification et dispositions proposées pour le Plan d'urbanisme, par le biais du PPU du boulevard Saint-Charles, qui était alors, en cours d'élaboration. En 2023, l'arrondissement modifiait le contenu des mesures de contrôle intérimaires en modifiant le règlement CA29 0128 par l'adoption du règlement CA29 0128-1.

En juin 2024, le conseil municipal de la Ville de Montréal adoptait le règlement 04-047-264 afin d'intégrer le plan particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro parmi le plan d'urbanisme (règlement 04-047). Cette modification est entrée en vigueur le 30 juillet 2024.

En octobre 2024, le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro adoptait le règlement CA29 0144 modifiant les règlements de zonage, de lotissement et sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin d'assurer la concordance de ces outils réglementaires au nouveau PPU du boulevard Saint-Charles. Ce règlement est entré en vigueur le 13 novembre 2024.

La concordance de ses outils réglementaires étant maintenant complétée, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite lever les mesures de contrôle intérimaire par l'abrogation du règlement CA 0128 et de sa modification, le règlement CA29 0128-1.

JUSTIFICATION

Attendu que les règlements d'urbanisme sont maintenant concordants à la vision et aux dispositions du PPU du boulevard Saint-Charles, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro considère que les mesures de contrôle intérimaire adoptées en 2021 et modifiées en 2023 n'ont plus leur raison d'être.

Les dispositions des articles 112 à 112.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme identifient les dispositions permettant l'adoption, la modification ou l'abrogation d'un règlement de contrôle intérimaire. Selon celles-ci, l'adoption d'un nouveau règlement, en vertu de ces articles de la Loi, s'avère nécessaire pour abroger les règlements CA29 0128 et CA29 0128-1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature administrative du dossier visant à assurer la saine gestion du cadre réglementaire en matière d'urbanisme de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement : 2 décembre 2024
Adoption du règlement : Séance du conseil d'arrondissement de janvier 2025
Avis de promulgation et entrée en vigueur : Janvier 2025
Transmission du règlement aux organismes municipaux concernées (art. 112.3 de la LAU) :
Janvier-février 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-13

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY

Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1245453022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro CA29 0042 la demande de modification d'un PIIA approuvé le 7 août 2023 pour la démolition d'un bâtiment unifamilial (1955) et la construction d'un bâtiment unifamilial isolé d'un étage situé au 53, 12e Avenue, sur le lot 1 390 205 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Le permis 3001651833-23 a été émis le 20 novembre 2023 pour la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial d'un étage situé au 53, 12e Avenue à Roxboro. Le 18 octobre 2024, suite à une inspection des travaux, il a été constaté que les travaux réalisés ne correspondaient pas aux plans approuvés selon la résolution CA23 29 0215. Suite à cette inspection, le requérant est avisé de communiquer avec la Division de l'urbanisme.

Comme les modifications effectuées par rapport aux plans approuvés ne peuvent être considérées comme mineures, il est demandé au requérant de fournir des plans modifiés pour soumettre une nouvelle demande d'approbation.

Le 13 novembre 2024, le requérant transmet un courriel d'explications et le 27 novembre 2024, de nouveaux plans sont fournis par l'architecte au dossier.

La demande de modification peut donc être traitée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel numéro 1239728018 : Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la démolition d'un bâtiment unifamilial (1955) et la construction d'un bâtiment unifamilial isolé d'un étage au 53, 12e Avenue, sur le lot 1 390 205 du cadastre du Québec.

Résolution CA23 29 0215 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 août 2023

CONSIDÉRANT la réunion en visioconférence du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 12 juillet 2023

Il est proposé par la conseillère Louise Leroux appuyé par le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs à la démolition d'un bâtiment unifamilial (1955) et la construction d'un bâtiment unifamilial isolé d'un étage au 53, 12e Avenue, sur le lot 1 390 205 du cadastre du Québec, soient approuvés conformément au règlement CA29 0042;

Tel qu'illustré au plan de l'arpenteur-géomètre Frédérick Brisson, sous la minute 19 340 de son greffe, en date du 16 janvier 2023 et révisé le 9 juin 2023. Le bâtiment sera construit selon les plans de Moshen Bishai, architecte, en date du 20 février 2023 et révisé le 10 juillet 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DESCRIPTION

La demande de modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale vise à revoir les éléments suivants:

Matériaux approuvés lors de la demande initiale:

- Maçonnerie (**bande en façade**) : Bloc architectural à dimensions variables de couleur **blanc amande modèle Loreda de Rinox**
- Maçonnerie (mur extérieur) : Brique 3 1/8" x 3 1/2" x 10 1/8" de couleur rouge **modèle Cavendish II de Canada Brick**
- Solan métallique : couleur noir
- Bardeau d'asphalte : couleur noir deux tons de BP
- Portes et fenêtres : couleur noir

Matériaux réellement utilisés lors de la construction:

- Maçonnerie (**Entièrement de façade**) : Bloc architectural à dimensions variables de couleur **gris variable Moorecrest de Lugano**
- Maçonnerie (mur latéraux et arrière) : Brique 3 1/8" x 3 1/2" x 10 1/8" de couleur **gris glacé modèle Lotis de Canada Brick**
- Solan métallique : couleur noir
- Bardeau d'asphalte : couleur noir deux tons de BP
- Portes et fenêtres : couleur noir

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en présentiel du mercredi 11 décembre 2024

Considérant qu'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant la construction d'un bâtiment unifamilial isolé d'un étage a été approuvée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 7 août 2023;

Considérant que lors de l'évaluation initiale, certaines modifications ont été demandées pour que le projet respecte les critères et objectifs du chapitre 3 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural CA29 0042;

Considérant les procès-verbaux des réunions du comité d'architecture datés du 20 avril et du 25 mai 2023;

Considérant que le requérant avait répondu aux demandes de modifications en proposant des plans révisés;

Considérant le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme daté du 12 juillet 2023, la résolution du Conseil d'arrondissement CA23 29 0215 et le permis émis 3001651833-23;

Considérant que le requérant a fait fi de respecter les plans et le permis émis quant au revêtement extérieur approuvé;

Considérant que, telle que présentée, la demande de modification ne s'inscrit pas dans le **respect du règlement CA29-0042 et des objectifs et critères qui y sont établis** à la section 4 du chapitre 3, relativement aux nouvelles constructions résidentielles de deux logements et moins, à l'ajout d'un étage et à l'agrandissement à une construction résidentielle existante de deux logements et moins; puisque **les objectifs suivants ne sont pas atteints** :

1- **Objectif** : « Recréer certaines des caractéristiques des résidences unifamiliales du secteur » **par le respect du critère suivant** : « S'inspirer des styles architecturaux dominants du tronçon afin d'harmoniser les détails architecturaux et l'ornementation avec le style architectural. »

Le comité considère que **ce critère n'est pas respecté** puisque le matériau de béton utilisé comme revêtement extérieur confère une ornementation distinctive et ostentatoire à la résidence par rapport aux résidences unifamiliales du secteur. Plus précisément, toutes les résidences unifamiliales de ce tronçon sont des bungalows construits entre 1954 et 1956 aux dimensions modestes et sont recouverts majoritairement de brique. Certains détails architecturaux sont soulignés à l'aide de revêtement léger ou de pierres taillées dans un style représentatif de l'époque.

L'utilisation d'une fausse pierre en béton de type « château » sur la résidence lui confère un style architectural unique qui ne s'harmonise pas avec les styles architecturaux dominants sur ce tronçon.

2- **Objectif** « Assurer une relation homogène entre les bâtiments présents sur le tronçon de rue tout en y intégrant une diversité d'architecture » **par le respect du critère suivant** : « Les matériaux et la couleur des revêtements extérieurs et de la toiture s'harmonisent avec les matériaux et les couleurs dominantes des bâtiments significatifs du milieu d'insertion. »

Le Comité considère que **ce critère n'est pas respecté** puisque l'introduction de cette « pierre » de béton « *Moorecrest de Lugano* » comme revêtement de façade n'est pas un matériau qui s'harmonise avec les bâtiments significatifs du milieu. L'usage de ce matériau de manière si proéminente vient détruire l'homogénéité du secteur et ne contribue pas à l'intégration du bâtiment dans son milieu d'insertion. Comme la majorité des bâtiments du secteur sont recouverts de brique de petit format, l'utilisation d'un revêtement de brique de couleur classique aurait été plus justifié.

Par conséquent, les membres du Comité recommandent à l'unanimité au conseil d'arrondissement de **refuser** la demande de modification de plan d'implantation et d'intégration architectural visant à remplacer les matériaux de revêtement extérieurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une demande de modification à un plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé en 2023.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

Le : 2024-12-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1245453023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CA29 0042, l'installation d'une enceinte en verre d'une hauteur de 1,2 m afin de protéger l'accès à la piscine creusée, situé au 5111, rue de la Morandière, sur le lot 1 977 412 du cadastre du Québec

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande a été reçue pour la mise aux normes d'une piscine creusée existante. Cette mise aux normes sera effectuée par l'installation d'une enceinte en verre d'une hauteur de 1,2 m afin de protéger l'accès à la piscine creusée, situé au 5111, rue de la Morandière, sur le lot 1 977 412 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Installation en deux parties;
Enceinte A: verre trempé, 12 mm d'épaisseur, 1,2 m de hauteur; une longueur de 10' et une longueur de 12' installées en coin avec portière à serrure et fermeture automatique.
Enceinte B: verre trempé, 12 mm d'épaisseur, 1,2 m de hauteur; une longueur de 21' et une longueur de 4' installées en coin avec portière à serrure et fermeture automatique.

JUSTIFICATION**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en présentiel du mercredi 11 décembre 2024**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'installation d'une enceinte en verre d'une hauteur de 1,2 m afin de protéger l'accès à la piscine creusée.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant une mise aux normes..

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

Le : 2024-12-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la suppression de la mezzanine et les modifications telles que proposées aux élévations du bâtiment multifamilial de douze étages en construction situé au 240, chemin de la Rive-Boisée sur le lot 6 527 803 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Le 29 août 2024, un permis de construction numéro 3003299126 a été émis pour la construction d'un bâtiment multifamilial de 12 étages. Les travaux de construction sont présentement en cours et afin d'optimiser le projet, le requérant propose des modifications qui sont d'ordre économique, sécuritaire et volumétrique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel numéro 1248707002: Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un bâtiment multifamilial de 12 étages au 240, chemin de la Rive-Boisée (projetée) sur le lot 6 527 803 du cadastre du Québec.

Résolution CA24 29 0035 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 février 2024

CONSIDÉRANT la réunion en visioconférence du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 6 décembre 2023;

Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian

ET RÉSOLU

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs à la construction d'un bâtiment multifamilial de 12 étages situés au 240, chemin de la Rive-Boisée, sur le lot 6 527 803, soient approuvés conformément au règlement CA29 0042, à la condition que le promoteur octroi une servitude de passage à l'arrondissement afin de lui permettre de poursuivre ses objectifs quant à l'implantation d'une piste multifonctionnelle le long de la berge;

Tel qu'illustré au plan de l'arpenteur-géomètre Jean-Christian Baril, sous la minute 3355 de son greffe, en date du 12 octobre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DESCRIPTION

La demande de modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale vise à revoir les éléments suivants:

- Suppression de la mezzanine: Il s'agit d'un projet locatif et la superficie des logements originalement proposés au 12^e étage incluant la mezzanine engendraient un coût de loyer exorbitant. Il est donc proposé de supprimer la mezzanine afin que les logements au 12^e étage soient de mêmes dimensions que les logements aux étages inférieurs.
- Suppression de l'escalier extérieur arrière: En raison de la servitude octroyée à la Ville pour la piste multifonctionnelle, le requérant souhaite supprimer cet accès arrière pour des raisons de sécurité des résidents et de contrôle de l'accès. L'espace récupéré aux étages 1 à 3 a permis d'ajouter des espaces de rangement et des espaces mécaniques. La terrasse commune principale située au 9^e étage agira comme un belvédère offrant une vue sur la rivière.
- Suppression des revêtements métalliques: Afin d'assurer la pérennité du bâtiment, il est proposé de remplacer les revêtements métalliques au dessus des ouvertures par de la maçonnerie anthracite.
- Ajustement des portes et fenêtres (types et couleurs): Les portes et fenêtres seront de couleur noire au lieu d'anthracite. Les portes seront coulissantes au lieu de battantes.
- Simplification des couleurs de maçonnerie et ajustement du revêtement de l'aile Nord au 12^e étage: Il est proposé de conserver 2 couleurs de brique soient anthracite et blanc au lieu de 4 couleurs. En raison du retrait de la mezzanine, le revêtement de l'aile Nord au 12^e étage a été revu en maçonnerie pâle pour une meilleure lecture du volume.
- Élargissement de la marquise d'entrée: À la base pour des raisons techniques, l'élargissement d'un bout à l'autre de l'entrée permettra une plus grande couverture pour les résidents.
- Ajustement des ouvertures de la façade nord: Ces ajustements sont nécessaires suite à la coordination structure et mécanique.
- Simplification des types de garde-corps: 100% des garde-corps vitrés sont prévus en verre clair. 100% des garde-corps en barrotins sont prévus sur dalle.

Le tout selon les plans révisés émis pour permis en date du 16 décembre 2024 signés et scellés par Geoffrey Diackiw, architecte.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 11 décembre 2024

Considérant qu'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant la construction d'un bâtiment multifamilial isolé de 12 étages avec mezzanine comprenant 226 logements a été approuvé par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 5 février 2024;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant à modifier les éléments suivants :

- Suppression de la mezzanine
- Suppression de l'escalier extérieur arrière
- Suppression des revêtements métalliques
- Ajustement des portes et fenêtres (type et couleur)
- Simplification des couleurs de maçonnerie et ajustement du revêtement de l'aile Nord au 12^e étage
- Élargissement de la marquise d'entrée
- Ajustement des ouvertures de la façade nord
- Simplification des types de garde-corps

Selon la modalité suivante :

- Les modifications proposées au projet ne doivent pas affecter le volet aménagement paysager approuvé le 5 février 2024.

Recommandée à la majorité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une demande de modification à un plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé en 2024.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2024-12-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1243050014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de quatre (4) membres pour le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une période de deux (2) ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026. Les membres sont René Leblanc, Emilie Roy, Christopher Fatouros et Soha Khalil. Nommer un nouveau membre suppléant, Timothy Destunis, pour une période de deux (2) ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 132 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'un arrondissement peut, conformément au chapitre V du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) compte tenu des adaptations nécessaires, constituer un comité consultatif d'urbanisme. À cet effet, il a le pouvoir d'adopter un règlement constituant le Comité et d'en spécifier son mandat et ses règles d'opérations.

Le règlement [CA29 0014](#) constituant un comité désigné sous le nom de « Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro » prévoit les règles de fonctionnement du CCU.

En vertu de l'article 2, le Comité est constitué de 6 membres citoyens, 1 élu et 2 substitués pour remplacer les membres du comité absents ou dans l'impossibilité d'agir;

le Maire de l'arrondissement est d'office membre du Comité, mais sa présence n'est pas dénombrée aux fins du quorum sauf s'il remplace le membre du Conseil d'arrondissement nommé sur le Comité.

Règlement du Comité consultatif d'urbanisme CA29 0014

«Nomination des membres :

3. Les membres du Comité, autres que le Président d'arrondissement, sont nommés par résolution du Conseil d'arrondissement.

4. Le premier mandat est de deux (2) ans pour quatre (4) membres du Comité dont le Président, et d'un (1) an pour les trois (3) autres membres. Le renouvellement de tout mandat subséquent est d'une durée de deux ans. La durée du mandat se calcule à compter de leur nomination par résolution.»

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA23 29 0222 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, NOMINATION DES MEMBRES

Il est proposé par le conseiller Benoit Langevin, appuyé par la conseillère Catherine Clément-Talbot

ET RÉSOLU

QUE messieurs Christopher Fatouros et René Leblanc et mesdames Emilie Roy et Soha Kahlil soient nommés membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un mandat de 2 ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024;

DESCRIPTION

NOMINATION DES MEMBRES

La direction Développement du territoire et études techniques recommande au conseil la nomination des quatre (4) personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026: René Leblanc, Emilie Roy, Christopher Fatouros et Soha Khalil.

De nommer un (1) nouveau membre suppléant, Timothy Destunis, pour une période de deux (2) ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

JUSTIFICATION

Le président, Monsieur Benoit Langevin, conseiller d'arrondissement de concert avec Monsieur Stéphane Quesnel, c/d Urbanisme, permis et inspections appuie le renouvellement des membres suivants :

- Monsieur René Leblanc
- Monsieur Christopher Fatouros
- Madame Emilie Roy
- Madame Soha Khalil

Que soit nommé membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans :

- Monsieur Timothy Destunis

ASPECT(S) FINANCIER(S)

D'autoriser une dépense de 100 \$ par séance aux membres présents à même le budget de fonctionnement.

Code budgétaire : 2420.0010000.303105.06001.54590.000000.0000.000000.019012

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
adjointe à la direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-12-13

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 27 novembre et 11 décembre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 27 novembre et 11 décembre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

S.O.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-12-17

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques